



Organisation Non Gouvernementale - CARE International Maroc

CARE International Maroc recherche : formateur / formatrice pour renforcer la dimension du genre des politiques publiques

Projet :

**« Autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat durable » -
« Femmes pour l'environnement »**

Contexte :

Présentation de CARE International Maroc :

CARE International Maroc, association de droit marocain reconnue d'utilité publique et créée en 2008, appartient au réseau international de CARE, l'une des plus grandes organisations internationales d'assistance et de développement au monde. CARE cherche à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et à renforcer la capacité d'auto-assistance des communautés. L'analyse des principaux enjeux de développement au Maroc oriente l'action de CARE autour des principaux enjeux d'éradication de la pauvreté et d'égalité des sexes notamment dans les secteurs d'éducation, agriculture, autonomisation économique des femmes, (auto-)employabilité des jeunes et urgence.

Description du projet :

Dans le cadre du programme intitulé « Autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat durable dans les zones rurales de la région Marrakech-Safi », Femmes pour l'Environnement qui bénéficie d'un cofinancement de la coopération canadienne (Affaires Mondiales Canada) et française (Agence Française de Développement), CARE Maroc recherche actuellement un(e) consultant(e) pour former et accompagner les coopératives du projet dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement d'affaires et de renforcement des capacités. Le poste est basé dans la région de Marrakech-Safi, où le projet est mis en œuvre.

Le projet « Autonomisation des Femmes à travers l'entrepreneuriat durable (AFED) » est mis en œuvre par CARE International Maroc en collaboration avec CARE France et CARE Canada et a pour objectif de renforcer 40 coopératives féminines ainsi que d'accompagner plus de 1000 femmes dans la création de leur entreprise. Cette réalisation est rendue possible grâce à l'application réussie, à travers le monde, de la méthodologie des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) développée par CARE. Plus spécifiquement, le projet se concentre sur la lutte contre les stéréotypes de genre qui

entravent la participation économique des femmes, en mettant l'accent sur le renforcement de l'entrepreneuriat féminin pour favoriser l'autonomie et la prise de pouvoir des femmes.

L'impact de ce projet est conçu pour se refléter dans les communautés elles-mêmes à mesure que les groupes de femmes ciblés renforcent leurs capacités techniques en entrepreneuriat. Une attention particulière sera accordée à la pleine participation des hommes et des femmes dans ce processus, en promouvant le concept de masculinité positive.

Description de la mission :

Objectif de la formation :

L'objectif des formations est de sensibiliser des Institutions d'Appui au Commerce (IAC° à l'intégration du genre dans le déploiement de leurs services.

Tâches :

Le ou la formateur.ice, travaillera en étroite collaboration avec l'équipe CARE International Maroc et aura comme mission de :

- Fournir un service de formation visant à faciliter le renforcement des capacités des IACs à l'intégration du genre dans le déploiement de leurs services;
- Perfectionner le contenu de formation existant et développer un support/outil adapté à la cible ;
- Développer les outils d'évaluation pré-test et post-test de la formation;
- Animer 16 jours de formation avec une approche participative ;
- Rédiger un rapport final de la formation avec des suggestions et des recommandations pour l'appropriation de la formation par les membres des IACs.

Public cible :

Les membres des IACs de la région de Marrakech-Safi

Qualifications requises :

En vue de réaliser cette mission, le-la formateur-trice devra répondre aux qualifications requises suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en lien avec l'objet de la thématique;
- Avoir une expérience conséquente dans l'animation de formation s'adressant à des fonctionnaires et en développement des modules de formation ;
- Posséder de solides connaissances sur les politiques publiques marocaines, et les acteurs concernés par ces dernières.

Déroulement de la mission :

La mission se déroulera en 3 phases :

- Première phase : Phase préparatoire : (5 jours)

- Élaboration du programme de la formation ;
- Perfectionnement du contenu de la formation et développement du support.
- Élaboration des questionnaires pré et post formation.
- Aider à la mobilisation des IACs, en rentrant en contact en amont.

- Deuxième phase (16 jours) : Animation de la formation avec une approche participative ;

- Troisième phase (5 jours) : Élaboration du rapport final de la formation mentionnant, le déroulement de la formation et son évaluation par les participant-e-s des ateliers.

Livrables :

Les documents à produire dans le cadre de cette prestation sont :

- Un programme de la formation avec un plan de séances ;
- Un module de formation comprenant les travaux pratiques adapté;
- Un support de formation ;
- Un rapport final portant sur le contenu, le déroulement de la formation et son évaluation par les participant-e-s de l'atelier.

Budget :

Le budget de cette mission (formation et assistance technique) s'élève à 104.000 MAD TTC. Ce budget couvre tous les frais de la mission (honoraires per diem, transport et hébergement des prestataires des agences et assistance technique.

NOTE :

- Le mandat débutera à la signature du contrat pour se clôturer le 30 novembre 2023.

Offre des soumissionnaires :

Les dossiers de candidature des formateurs-trices intéressé-e-s par la présente mission devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Le CV du ou de la candidat(e), doit mettre en évidence ses qualifications et ses expériences pertinentes en relation avec les champs couverts par la formation en mentionnant les références professionnelles pour des missions similaires ;
- Une offre financière de la mission
- Les offres ne correspondant pas aux critères de profil énumérés ci-dessus ne seront pas étudiées.

- Les offres seront analysées au fur et à mesure de leur réception. CARE Maroc se réserve le droit de clôturer le recrutement avant la date limite de l'offre.
- Au regard de la promotion de l'égalité des chances, CARE Maroc encourage les personnes en situation d'handicap et les femmes à postuler.
- Soumettre le formulaire de « Déclaration d'intégrité », en annexe, signé.

Durée de la mission : La mission est d'une durée de 26 jour ouvrable, entre le 1^{er} juin 2023 et le 30 novembre 2023.

Le/la formateur/formatrice retenu(e) doit fournir un rapport détaillé sur la formation, y compris une évaluation des résultats obtenus par les participant-e-s. Le rapport doit être soumis dans les 15 jours suivants la fin de la mission.

Les soumissions sans « la déclaration d'intégrité » signées seront rejetées

Merci d'envoyer vos offres à l'adresse suivante :

recrutement@caremaroc.org

en mentionnant dans l'objet du message

« Offre de formation en genre et politiques publiques »

Date limite de réception des offres : 29/05/2023

ANNEXE 6

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹⁵;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr>¹⁶;
 - 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

¹⁵ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

¹⁶ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
 - ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial¹⁷.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction

¹⁷ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de¹⁸ _____

En date du : _____ jour de : _____

¹⁸ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.